

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2167

2 octobre 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| Ademar Holding S.A. | 103970 | Le Corrège S.A. | 104002 |
| ArcelorMittal | 103974 | Leverage S.A. | 103974 |
| Arkley Capital S.à r.l. | 103977 | Leverage S.à r.l. | 103974 |
| Atlantic Union S.à r.l. | 103984 | Losca International S.à r.l. | 103984 |
| AVC | 103978 | Lux Archery S.A. | 104015 |
| Banana S.à.r.l. | 103998 | MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l. | 103977 |
| BGP Investment S.à.r.l. | 104012 | Méditerranée Properties S.A. | 103998 |
| Bureau d'assurances ROYER et GILSON S.à r.l. | 103984 | M.J.F.C. | 103977 |
| Callaway Invest S.A. | 103972 | NG Luxembourg S.A. | 103979 |
| Capital Street S.A. | 104002 | Pajom S.A. | 103978 |
| City Living Luxembourg S.à r.l. | 103975 | P Château VII S.à r.l. | 103994 |
| Commercial Investment Tenutella S.à r.l. | 104016 | Riskbay Holding S.A. | 103976 |
| DBV-Winterthur Advisory Company (Lu- xembourg) S.A. | 103970 | Riz Europe (Luxembourg) S.à r.l. | 104012 |
| Desert Storm | 103979 | Salon Patricia S.à r.l. | 103973 |
| Dreamliner Lux S.à.r.l. | 103973 | Salusam Sales AG | 104007 |
| D.S. Finance S.A. | 103976 | SOFINEST S.A. (Société Financière pour le Développement des Pays de l'Est S.A.) | 103975 |
| East Commercial Invest S.A. | 103974 | Sun Microsystems Investments S.à r.l. .. | 103971 |
| EPP Belend S.à.r.l. | 103974 | Trans Container Finance S.A. | 104016 |
| EPP Belend S.à.r.l. | 103973 | Triparion S.A. | 104014 |
| Euphor S.A. | 103977 | Trycema S.A. | 104012 |
| FINB S.A. | 104001 | U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l. | 103994 |
| F & I Software | 103979 | U.A.I. (Luxembourg) Investment S.à r.l. | 104007 |
| Hammer Logistik A.G. | 103971 | U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l. | 104001 |
| Henicado S.A. | 103973 | Urban Workshop of Architecture | 103978 |
| Hifi-Participations | 103972 | Versbau S.A. | 103971 |
| Imperial Tobacco Management Luxem- bourg (3) S.à r.l. | 103978 | Voronet S.A. | 103970 |
| Interface Consultants SA | 103980 | Wagner Estrichbau G.m.b.H. Meisterbe- trieb | 103998 |
| International Glasholding S.A. | 103972 | Weather Investments II Sàrl | 103975 |
| Komoditis MKT Luxembourg | 103979 | | |
| LBREP II Europe Holdings S.à r.l. | 104015 | | |

Voronet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.516.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 10 août 2007

Monsieur Dominique Moinil, né le 28 décembre à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société VORONET S.A.
S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signature

Référence de publication: 2007103626/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08378. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Ademar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 76.521.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2006

Les mandats de Monsieur Jean Bintner et Madame Rachel Backes, en tant qu'Administrateurs, ne sont pas renouvelés, La société S.G.A. SERVICES S.A. est réélue Administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Norbert Schmitz adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et la société FMS SERVICES S.A. siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont élus Administrateurs pour 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société ADEMAR HOLDING S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007103624/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00859. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

DBV-Winterthur Advisory Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 69.627.

En date du 4 avril 2007, Monsieur Paul Verhoeven avec adresse professionnelle à Frankfurter Strasse 50, D-65178 Wiesbaden a démissionné comme membre et président du Conseil d'Administration avec effet au 4 avril 2007.

Monsieur Heinz-Jürgen Schwering avec adresse professionnelle à Colonia-Allee 10-20, D-51067 Köln, a été coopté comme nouveau membre et président du Conseil d'Administration avec effet au 4 avril 2007 et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Dr. Heinz-Jürgen Schwering, Président

Raymond Melchers, Vice-Président

Peter Nies, Membre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.
S. Best / D. Breger

Référence de publication: 2007103614/736/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Hammer Logistik A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 65.968.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 29. Juni 2007

Die Versammlung hat u.a. folgende Beschlüsse gefasst:

- Mit Wirkung zum 30. Juni 2007, wurde der Rücktritt von Herrn Frank Larisch, wohnhaft in D-54320 Waldrach, Hermeskeiler Straße 39, von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied und als Delegierter des Verwaltungsrates angenommen.

- Mit Wirkung zum 30. Juni 2007, wurde Herr Gianni Victor Alexandre Candeago, wohnhaft in B-4730 Raeren, Burgstrasse 76, zum Mitglied des Verwaltungsrates sowie zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt. Seine Mandate enden mit der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Die Generalversammlung hat außerdem beschlossen, dass die Gesellschaft verpflichtet wird, durch die gemeinsame Unterschrift von Herrn Candeago vorbenannt, und eines weiteren Mitgliedes des Verwaltungsrates.

- Das Mandat des Wirtschaftsprüfers, Herrn Alain Kohnen, Betriebsrevisor, 144, route de Stavelot, in L-9991 Weiswampach, wurde um ein Jahr verlängert. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 6. August 2007.

Für HAMMER LOGISTIK A.G.

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007103613/667/27.

Enregistré à Diekirch, le 7 août 2007, réf. DSO-CH00067. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070117918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Versbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 64.249.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007103551/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09264. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Sun Microsystems Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 329.800,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activité Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 107.237.

—
Le bilan au 30 juin 2005 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007103576/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08634. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Hifi-Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 42.749.

Conformément à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement en date du 25 mai 2007:

- Démission de Monsieur Carlo Damge de ses fonctions d'administrateur.
- Nomination de Madame Blandine Niedercorn, employée privée demeurant au 2, boulevard Joseph II, à L-1840 Luxembourg, comme administrateur de la société HIFI-PARTICIPATIONS S.A. jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010 en remplacement de M. Damge Carlo.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour HIFI-PARTICIPATIONS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007103607/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07243. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Callaway Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 56.242.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103606/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

International Glasholding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 33.988.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 avril 2007

Il résulte de la présente assemblée que:

1. Monsieur José Mouzon démissionne de ses fonctions d'administrateur.
2. - Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires demeurant à Luxembourg est nommé nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2009.

Monsieur Norbert Schmitz demeure au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007103621/1023/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Salon Patricia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 3, rue des Légionnaires.
R.C.S. Luxembourg B 37.309.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007103680/4035/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00124. - Reçu 93 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070117745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Dreamliner Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 110.392.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel
Manager

Référence de publication: 2007103943/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08874. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070118521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Henicado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 40.623.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007104065/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08964. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070118038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

EPP Belend S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 467.700,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 79.697.

Constituée par-devant M^e Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché du Luxembourg),
en date du 28 décembre 2000, acte publié au Mémorial C no 573 du 26 juillet 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EPP BELEND Sarl (en liquidation)
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007104131/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09389. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070118087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

East Commercial Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 49.969.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007104123/239/12.

(070118291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

EPP Belend S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 467.700,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 79.697.

Constituée par-devant M^e Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 28 décembre 2000, acte publié au Mémorial C no 573 du 26 juillet 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EPP BELEND Sarl (en liquidation)

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007104125/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09399. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

**Leverage S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi,
(anc. Leverage S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.149.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juillet 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007104121/239/13.

(070118566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

ArcelorMittal, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007104589/212/12.

(070119011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

SOFINEST S.A. (Société Financière pour le Développement des Pays de l'Est S.A.), Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 46.144.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 22 août 2007 à 10 heures a approuvé les résolutions suivantes:

- Les démissions de Joost Tulkens et Roeland P. Pels, en tant qu'Administrateurs de la société, sont acceptées avec effet au 1^{er} août 2007.
- Frank Walenta et Léonie Marder, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg sont élus nouveaux Administrateurs de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2009.

Luxembourg, le 22 août 2007.
Pour extrait conforme
F. Walenta

Référence de publication: 2007104504/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

City Living Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 60.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.666.

La dénomination de l'associé unique CITY LIVING PCC LTD, ainsi que son siège social ont changé:
CURZON CAPITAL PCC LIMITED, Frances House, Sir William Place, St Peter Port, Guernsey, Royaume-Uni
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007

Signature.

Référence de publication: 2007104516/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09474. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Weather Investments II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.440.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 29 août 2007

1. Monsieur Hans de Graaf a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 30 août 2007.
Pour extrait sincère et conforme
Pour WEATHER INVESTMENTS II Sàrl
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007104498/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09717. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

D.S. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.821.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale statutaire du 16 août 2007 et par le conseil d'administration du 16 août 2007

1. Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. venus à échéance n'ont pas été renouvelés.

2. Le mandat d'administrateur de la société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. venu à échéance n'a pas été renouvelé.

3. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Madame Virginie Dohogne, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Madame Christine Schweitzer, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, prénommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour D.S. FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007104497/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Riskbay Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.916.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 17 août 2007 à 14.00 heures

L'Assemblée décide de renouveler, à partir du 1^{er} juin 2007, le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnel au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnel au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;

M^e Beatriz Garcia, Avocat, avec adresse professionnel au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social au 7, Val Ste-Croix L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007104510/536/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

M.J.F.C., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 51.937.

En date du 3 septembre 2007, le Liquidateur décide de changer de siège social de la Société pour le fixer 24, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.J.F.C., société anonyme en liquidation judiciaire

Signature

Le Liquidateur judiciaire

Référence de publication: 2007104522/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Euphor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 87.742.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 mai 2007 a pris la décision suivante:

1. Le siège social de la société est transféré du 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007104521/693/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06989. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Arkley Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 94.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007104597/220/12.

(070118834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 98.787.

Statuts coordonnés suivant acte n° 428 du 6 avril 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007104599/230/12.

(070118977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 111.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 août 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007104602/206/13.

(070119013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Pajom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 115B, rue de Leudelage.
R.C.S. Luxembourg B 17.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007104598/236/11.

(070118836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Urban Workshop of Architecture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 129.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 août 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007104603/206/13.

(070119015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

AVC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg B 97.236.

Extrait d'acte de cession sous seings privés des parts sociales de la société

En vertu d'un acte sous seings privés signé le 26 novembre 2003, LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, a cédé à la société MOONFLOWER INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social au 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, 100 (cent) parts sociales de la société AVC.

Pour extrait conforme

AVC

Signatures

Référence de publication: 2007104507/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Komoditis MKT Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 40.495.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007104661/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06841. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

F & I Software, Société Anonyme.

Siège social: L-6684 Mertert, 16, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 66.446.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104657/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08792. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Desert Storm, Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 2, rue Ernest Beres.
R.C.S. Luxembourg B 55.314.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007104663/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06838. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

NG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 109.221.

Le bilan et l'affectation des résultats au 28 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

NG LUXEMBOURG S.A.

C. P. Jenner

Administrateur

Référence de publication: 2007104673/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00143. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Interface Consultants SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 131.110.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société BS CONSULTING SA, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.486.

Représentée par Monsieur Nicolas Rentz, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg 84, Grand-rue.

En vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 14 août 2007.

La prédite déclaration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de INTERFACE CONSULTANTS SA, (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg et à l'étranger:

Toutes prestations de services en général, de consultance, d'assistance administrative, financière et techniques.

L'activité d'agent ou de mandataire commercial et industriel.

Elle pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. Le siège social est établi à Mondorf, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,00 €) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,00 €) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une

inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2, de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 22 juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société BS CONSULTING SA, prénommée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,00 €) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué à environ 1.500,00 Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur:

Monsieur Marc Patrick Garcia, administrateur de sociétés, né le 11 décembre 1956 né à Meknès (Maroc), demeurant L-5627 Mondorf-les-Bains, 2, Place des Villes Jumelées.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

Madame Stéphanie Colback, employée, née le 27 février 1976 à Dinant (Belgique) demeurant à B-6724 Marbehan, 4, rue des Anglières.

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2012.

5. L'adresse de la Société est fixée à L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation données au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Rentz, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, LAC/2007/23568. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire de la minute.

Luxembourg, le 30 août 2007.

P. Serres.

Référence de publication: 2007104484/216/216.

(070118853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Bureau d'assurances ROYER et GILSON S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7501 Mersch, 11, rue Comte d'Autel.
R.C.S. Luxembourg B 97.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104691/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2007, réf. DSO-CH00160. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070118930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Atlantic Union S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 28, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 46.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2004.

Signature.

Référence de publication: 2007104690/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06385. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Losca International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.097.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of July.

Before US Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

Mr. Jérémie Dahan, residing at 98, rue de Longchamp, F-92299 Neuilly sur Seine, France, French citizen and holder of passport bearing the number 02YC52769.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Mr. Jérémie Dahan is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of LOSCA INTERNATIONAL LTD, a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the INTERNATIONAL BUSINESS COMPANY (I.B.C.) number 440331 (the Company) and the Sole Shareholder owns one (1) share in the capital of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), and representing the entire issued and paid up capital of the Company;

II. By a resolution of the board of directors of the Company validly adopted on July 23, 2007, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to that resolution have been duly performed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from United States Dollar to euro; reduction of the share capital in order to bring the share capital of the Company to EUR 0.- (zero euro), with the cancellation of the

sole issued share and allocation of the amount corresponding to the cancelled share to the share premium reserve account of the Company; increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), in order to set the share capital of the Company at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, by the issuance of 500 (five hundred) new shares, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each;

3. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) with the name LOSCA INTERNATIONAL S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg;

4. Approval of the balance sheet of the Company as at 28th June 2007;

5. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified under item 3. above, with the Company having a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each;

6. Acknowledgement of the resignation, with immediate effect, of the three (3) current directors and full discharge granted to the current directors for the performance of their duties as director of the Company;

7. Appointment for an unlimited duration of (i) Mr. Jérémie Dahan, prenamed, as A manager of the Company, (ii) Mr. Eric Magrini, born in Luxembourg, on 20th April, 1963, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as B manager of the Company and (iii) Mr. Philippe Toussaint, born in Arlon (Belgium), on 2nd September, 1975, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as B manager of the Company; and

8. Establishment of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to convert the currency of the share capital of the Company from United States Dollar to euro; (ii) to reduce the share capital in order to bring the share capital of the Company to EUR 0.- (zero euro), with the cancellation of the sole issued share and allocation of the amount corresponding to the cancelled share to the share premium reserve account of the Company; (iii) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), in order to set the share capital of the Company at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, by the issuance of 500 (five hundred) new shares, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Subscription - Payments

The Sole Shareholder resolves to subscribe to the issuance of the 500 (five hundred) new shares and thus resolves to fully pay up the new issued shares by way of a contribution in cash in an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro).

The 500 (five hundred) shares, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, are thus fully paid-up by way of a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, evidence of which has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name LOSCA INTERNATIONAL S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder approves the balance sheet of the Company as at 28th June, 2007, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the Articles of Association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated Articles of Association of the Company shall read as follows:

«I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LOSCA INTERNATIONAL S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. By a resolution of the board of managers of the Company, branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or economic or social events have occurred or are imminent and that these events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or affiliated companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares, in registered form, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles

5.3. The Company may redeem its own shares. The decision to redeem the Company's own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital and shall automatically entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares. If the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.4. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.5. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or more A manager(s) and at least two B manager(s). The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the general meeting of shareholders by the Law or the present Articles fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the unanimous vote of the members present or represent, including at least one A manager and one B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one A manager and one B manager or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The manager(s) assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. If the Company is held by a single shareholder, this shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and of the debts of the manager(s) and shareholders toward the Company, and a profit and loss account.

14.3. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of shareholders who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditor.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Transitory provision

The first accounting year after the continuation of the Company in Luxembourg, which begins on the date of the present deed, ends in Luxembourg on December, 31, 2007.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective at the date of the present meeting, of the three (3) current directors, i.e. Dr. iur. Thomas Wilhelm, lic. iur. Martin L. Hörnig and CODEX SERVICES S.A., and to grant to each director full discharge for the performance of his/its duties as director of the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons, with effect as of today and for an unlimited duration:

As A manager:

- Mr Jérémie Dahan, born in Asnières (France), on 19th November, 1973, residing at 98, rue de Longchamp, F-92299 Neuilly sur Seine, France; and

As B managers:

- Mr. Eric Magrini, born in Luxembourg, on 20th April, 1963, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- Mr. Philippe Toussaint, born in Arlon (Belgium), on 2nd September, 1975, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, the principal establishment and place of effective management of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Estimated costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 69,000.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet

Par-devant Nous Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Monsieur Jérémie Dahan, domicilié au 98, rue de Longchamp, F-92299 Neuilly sur Seine, France, de nationalité française et porteur d'un passeport numéroté 02YC52769.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Monsieur Jérémie Dahan est l'associé unique (l'Associé Unique) de LOSCA INTERNATIONAL LTD, une société constituée et organisée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.), LTD, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro INTERNATIONAL BUSINESS COMPANY (I.B.C.) Nr. 440331 (la Société) et l'Associé Unique est propriétaire d'une (1) part sociale dans le capital de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) et représentant l'intégralité du capital émis et libéré de la Société.

II. Par résolution du conseil d'administration de la Société valablement adoptée le 23 juillet 2007, une copie de laquelle restera annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer son siège social, son principal établissement et le lieu de gestion effective de la Société des Iles Vierges Britanniques au Grand Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la société mais au contraire, avec complète continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit des Iles Vierges Britanniques afin de donner effet à cette décision ont d'ores et déjà été accomplies.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société des Iles Vierges Britanniques au Grand Duché de Luxembourg avec effet immédiat sans que la Société soit dissoute, mais au contraire avec une complète continuité légale et statutaire;

2. Conversion de la devise du capital social de la Société du dollar américain à l'euro; réduction du capital social de la Société de façon à ramener le capital social à EUR 0,- (zéro euro), avec annulation de l'unique part sociale émise et affectation du montant correspondant à la part sociale annulée à la réserve de prime d'émission de la Société; augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euro), de façon à fixer le capital social

de la Société à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euro), représenté par 500 (cinq cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune, par l'émission de 500 (cinq cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune;

3. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée avec le nom LOSCA INTERNATIONAL S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social, de son principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société au Grand Duché de Luxembourg;

4. Approbation du bilan de la Société au 28 juin 2007;

5. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifiée au point 3 ci-dessus, la Société ayant un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euro), représenté par 500 (cinq cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune;

6. Prise de connaissance de la démission, avec effet immédiat, des trois (3) directeurs actuels et pleine décharge accordée aux directeurs actuels pour l'exécution de leur mandat de directeur de la Société;

7. Nomination pour une durée illimitée de (i) Monsieur Jérémie Dahan, mentionné ci-dessus, en tant que gérant A de la Société, (ii) Monsieur Eric Magrini, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société et (iii) Monsieur Philippe Toussaint, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société; et

8. Etablissement du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme décrit précédemment, prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, le principal établissement et le lieu de gestion effective de la Société des Iles Vierges Britanniques vers le Grand Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans que soit dissoute la Société mais, au contraire, avec une complète continuité légale et statutaire. L'Associé Unique déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois des Iles Vierges Britanniques afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment remplies.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide (i) la conversion de la devise du capital social de la Société du dollar américain à l'euro; (ii) la réduction du capital social de la Société de façon à ramener le capital social à EUR 0,- (zéro euro), avec l'annulation de l'unique part sociale émise et l'affectation du montant correspondant à la part sociale annulée à la réserve de prime d'émission de la Société; (iii) l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euro), de façon à fixer le capital social de la Société à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euro), représenté par 500 (cinq cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune, par l'émission de 500 (cinq cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune.

Souscription et Paiements

L'Associé Unique décide de souscrire à l'émission de 500 (cinq cent) nouvelles parts sociales et décide de libérer entièrement les nouvelles parts sociales par une contribution en numéraire d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euro).

Les 500 (cinq cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée avec le nom LOSCA INTERNATIONAL S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché du Luxembourg.

Quatrième résolution

Les associés approuvent le bilan de la Société au 28 juin 2007 dont une copie restera attachée au présent acte.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident d'amender et de reformuler complètement les Statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois du Luxembourg.

Les Statuts de la Société se liront comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination LOSCA INTERNATIONAL S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et tout autre risque.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. La décision de racheter les parts sociales de la Société sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social et entraînera automatiquement une réduction du capital social par l'annulation de toutes les parts sociales rachetées. Si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles quant au surplus du prix de rachat.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales émises.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

6.4. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.5. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) A et d'au moins deux gérant(s) B. Les gérants sont nommés et désignés comme gérant A ou gérant B par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucune convocation préalable n'est requise si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés, comprenant au moins un gérant A et un gérant B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Le(s) gérant(s) ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsqu'il n'y a pas plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.3. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social, après continuation de la Société à Luxembourg débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2007.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de prendre connaissance de la démission, effective à la date de la présente assemblée, des trois (3) directeurs actuels, i.e. Dr. iur. Thomas Wilhelm, lic. iur. Martin L. Hörnig et CODEX SERVICES S.A. et d'accorder à chacun des directeurs pleine décharge pour l'accomplissement de leur mandat de directeur de la Société.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

En tant que gérant A:

- Monsieur Jérémie Dahan, né à Asnières (France), le 19 novembre 1973, domicilié au 98, rue de Longchamp, F-92299 Neuilly sur Seine, France.

En tant que gérants B:

- Monsieur Eric Magrini, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

- Monsieur Philippe Toussaint, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Huitième résolution

Les associés décident d'établir le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais pour le present acte s'élève à environ EUR 69.000,-.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu à la partie comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Dahan, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, LAC/2007/19952. — Reçu 60.125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007104689/5770/556.

(070118762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

U.A.I. (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.050,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.944.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007104643/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00288. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

P Château VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.874.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

1) WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, having a share capital of EUR 199,500.-, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 122729, here represented by Mr Florent Trouiller, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 18 May 2007,

and

2) WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 122624, here represented by Mr Florent Trouiller, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 18 May 2007,

(WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. and WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. are referred to collectively as the Shareholders hereafter)

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the Company, denominated P CHATEAU VII S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 125874 and incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 20 March 2007 (the Company).

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to create two classes of shares: A shares and B shares;
2. Conversion of the shares held by WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. into A shares;
3. Conversion of the shares held by WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. into B shares;
4. Amendment of the articles of association of the Company (the Articles).

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders of the Company resolve to create two classes of shares, A shares (the A Shares) and B shares (the B Shares). Among the 500 shares of the Company 450 will be A Shares and 50 will be B Shares.

A Shares shall entitle their holders to 97.5513 % of (i) the dividends distributed by the Company and (ii) the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within the A Shares class each holder of A Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the A Shares held by him.

B Shares shall entitle their holders to 2.4487 % of (i) the dividends distributed by the Company and (ii) the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within the B Shares class each holder of B Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the B Shares held by him

Second resolution

The Shareholders resolve to convert the 450 shares held by WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l into A Shares.

Third resolution

The Shareholders resolve to convert the 50 shares held by WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l into B Shares.

Fourth resolution

As a consequence of the first, second and third resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 6, 17, 25 and 26 of the Articles, which English version shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by four hundred fifty (450) A shares (the A Shares) and fifty (50) B shares (the B Shares) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

A Shares shall entitle their holders to 97.5513% of the dividends distributed by the Company and the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within

the A Shares class each holder of A Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the A Shares held by him.

B Shares shall entitle their holders to 2.4487% of the dividends distributed by the Company and the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within the B Shares class each holder of B Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the B Shares held by him.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 17. The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the Articles.

Art. 25. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the sole partner or, as the case may be, the general meeting of the partners. Dividend distributions may only be realised in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the Articles.

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the Articles.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

1) WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122729, ici représentée par M^e Florent Trouiller, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 mai 2007,

et

2) WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122624, ici représentée par M^e Florent Trouiller, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 mai 2007.

(WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. et WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. sont désignées ensemble comme les Associés)

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée P CHÂTEAU VII S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125874, selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 20 mars 2007.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de créer deux classes de parts sociales: les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B;
2. Conversion des parts sociales détenues par WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. en parts sociales de classe A;

3. Conversion des parts sociales détenues par WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. en parts sociales de classe B;

4. Modification des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de créer deux classes de parts sociales, les parts sociales de classe A (les Parts A) et les parts sociales de classe B (les Parts B). Parmi les 500 parts sociales de la Société 450 seront des Parts A et 50 des Parts B.

Les Parts A donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 97.5513% (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts A chaque titulaire de Parts A aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts A détenues par lui.

Les Parts B donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 2.4487% (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts B chaque titulaire de Parts B aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts B détenues par lui.

Seconde résolution

Les Associés décident de convertir les 450 parts sociales détenues par WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. en Parts A.

Troisième résolution

Les Associés décident de convertir les 50 parts sociales détenues par WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l. en Parts B.

Quatrième résolution

Suite à la première, la deuxième et la troisième résolution, les associés de la Société décident de modifier les articles 6, 17, 25 et 26 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales de classe A (les Parts A) et cinquante (50) parts sociales de classe B (les Parts B) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les Parts A donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 97.5513% (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts A chaque titulaire de Parts A aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts A détenues par lui.

Les Parts B donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 2.4487% (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts B chaque titulaire de Parts B aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts B détenues par lui.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 17. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des statuts.

Art. 25. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. La distribution de dividendes devra se faire conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des statuts.

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des statuts.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Trouiller, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007, REM/2007/1253. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007104685/5770/182.

(070119035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Wagner Estrichbau G.m.b.H. Meisterbetrieb, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6690 Moersdorf, 3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 103.104.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104693/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08793. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Banana S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.300,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 114.777.

EXTRAIT

L'Associé unique, dans ses résolutions du 21 août 2007 a renouvelé les mandats des gérants.

- Monsieur Henri Grisius, gérant, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, gérant, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour BANANA, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2007104502/833/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00342. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Méditerranée Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 131.112.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société SOFILEASE LTD., une société constituée et existant sous les lois de la République des Seychelles, établie et ayant son siège social Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe (République des Seychelles), constituée le 5 octobre 2006, et inscrite sous le numéro IBC 031392,

ici représentée par Monsieur Samuel Akdime, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: MEDITERRANEE PROPERTIES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat-vente et la gestion de biens immobiliers sur le territoire luxembourgeois ou à l'étranger.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toutes autres manières des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une société de participations financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un administrateur délégué unique, nommé pour six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise par l'administrateur délégué unique.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par l'administrateur délégué.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature unique de l'administrateur délégué.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommé(s) par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les mille (1.000) actions ont été entièrement souscrites par la société SOFILEASE LTD., préqualifiée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre mille (4.000,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentée comme il est dit, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

- Est nommé aux fonctions d'administrateur:

M. Samuel Akdime, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire et de réviseur d'entreprise:

DELOITTE SA, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 56D, rue de Neudorf.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 32, Dernier Sol à L-2543 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 32, Dernier Sol, date qu'entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, la comparante, représentée comme il est dit, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signe: S. Akdime, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 1^{er} août 2007. Relation: REM/2007/1497. — Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 septembre 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007104482/218/135.

(070118856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.050,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.493.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007104617/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00295. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

FINB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.050.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINB S.A.

J.-R. Bartolini / P. Mestdagh

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007104626/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09738. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Le Corrège S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 48.340.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104625/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09708. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Capital Street S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 84.873.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of May,
before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CAPITAL STREET S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 84.873 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing then in Hesperange, dated November 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 492 of March 28, 2002. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated January 15, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 780 of May 23, 2002.

The Meeting is chaired by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, who appoints Claire-Marie Darnand, Avocat, residing in Luxembourg, as Secretary and Richard Desgropes, Avocat, residing in Luxembourg, as Scrutineer (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The shareholder is represented at the Meeting and the number of shares it holds is indicated on the attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholder and the members of the Bureau.

The proxy form of the shareholder represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The share capital of the Company is set at one hundred twenty-seven thousand five hundred United States dollars (USD 127,500.-) represented by two thousand five hundred (2,500) Class A common voting shares, two thousand five hundred (2,500) Class C common voting shares and one hundred (100) Class D non-voting preferred shares, all with a nominal value of twenty-five United States dollars (USD 25.-) each;

All of the share capital of the Company is validly represented at present meeting;

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment and restatement of the corporate objects clause, i.e. article 2 of the articles of association of the Company which shall be restated as follows:

« **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security

over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.»;

2. Amendment and restatement of article 6 of the articles of association of the Company;
3. Amendment and restatement of article 7 of the articles of association of the Company;
4. Amendment of article 8 and article 24 of the articles of association of the Company;
5. Amendment and restatement of article 8 of the articles of association of the Company;
6. Amendment and restatement of the second sentence of the second paragraph of article 9 of the articles of association of the Company;
7. Amendment and restatement of the second sentence of paragraph 11 of article 9 of the articles of association of the Company;
8. Deletion of paragraph 12 of article 9 of the articles of association of the Company.

III. The sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend the corporate object clause, i.e. article 2 of the articles of association of the Company, and to have it restated as follows:

« **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.»

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to delete the reference to the shareholders' agreement dated November 20, 2001 in article 6 of the articles of association of the Company and to have article 6 restated as follows:

« **Art. 6. Transfer of shares.** The shares are freely transferable.»

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to delete the reference to the shareholders' agreement dated November 20, 2001 in the first sentence of article 7 of the articles of association of the Company and to it restated as follows:

«The Company is entitled to, within the limits set forth by the Law, to acquire and redeem shares in its own capital.»

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to remove the last paragraph of article 8 of the articles of association of the Company and to have it inserted at the end of article 24 of the articles of association of the Company.

Fifth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend article 8 of the articles of association of the Company and to have it restated as follows:

« **Art. 8. Appointment of the board of directors.** The Company is administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders, for a renewable term, which may not exceed six years.

The directors are elected by the shareholders of the Company. The shareholders of the Company also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.»

Sixth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend the second sentence of the second paragraph of article 9 of the articles of association and to have it restated as follows:

«The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of directors.»

Seventh resolution

The sole shareholder of the Company resolves to delete the reference to the A Directors, the C Directors and the Independent Director in the second sentence of paragraph 11 of article 9 of the articles of association and to have it restated as follows:

«The board of directors may however adopt resolutions concerning the following matters only with unanimous vote of all members of the board of directors:»

Eighth resolution

The sole shareholder of the Company resolves, given the new third paragraph article 8 of the articles of association of the Company, to delete paragraph 12 of article 9.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le dix-huitième jour du mois de mai,

par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de CAPITAL STREET S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 84.873 (la Société), constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hespérange, en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 492 du 28 mars 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte de Maître Gérard Lecuit, prénommé, en date du 15 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 780 du 23 mai 2002.

L'Assemblée est ouverte et présidée par Bernard Beerens, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le Président nomme comme Secrétaire Claire-Marie Darnand, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg et Richard Desgropes, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme Scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée).

L'actionnaire est représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur la liste de présence qui demeurera attachée au présent procès-verbal après avoir été signée par le représentant de l'actionnaire et les membres du Bureau.

Le pouvoir de l'actionnaire représenté à l'Assemblée demeurera attachée au présent procès-verbal après avoir été signé par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 127.500,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions votantes ordinaires de Catégorie A, deux mille cinq cents (2.500) actions votantes ordinaires de Catégorie C et par cent (100) actions préférentielles non votantes de Catégorie D, toutes avec une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-) chacune;

Tout le capital social est représenté à la présente assemblée;

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la clause relative à l'objet social, i.e. l'article 2 des statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

« **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en

particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées et/ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations ou engagements et/ou les obligations ou engagements de toute autre société et de manière générale, pour son propre bénéfice et/ou celui d'une autre société ou entité.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;
3. Modification de l'article 7 des statuts de la Société;
4. Modification des articles 8 et 24 des statuts de la Société;
5. Modification de l'article 8 des statuts de la Société;
6. Modification de la seconde phrase du second paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société;
7. Modification de la seconde phrase du onzième paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société;
8. Suppression du douzième paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société.

III. L'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de modifier l'objet social, i.e. l'article 2 des statuts de la Société et de le reformuler de la manière suivante:

« **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées et/ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations ou engagements et/ou les obligations ou engagements de toute autre société et de manière générale, pour son propre bénéfice et/ou celui d'une autre société ou entité.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

Deuxième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de supprimer la référence au pacte d'actionnaires du 20 novembre 2001 dans l'article 6 des statuts de la Société et de reformuler l'article 6 de la manière suivante:

« **Art. 6. Cession d'actions.** Les actions sont librement cessibles.»

Troisième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de supprimer la référence au pacte d'actionnaires du 20 novembre 2001 dans la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société et de le reformuler de la manière suivante:

«La Société a le droit, dans les limites fixées par la Loi, d'acquérir et de racheter des actions dans son propre capital.»

Quatrième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de déplacer le dernier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société et de l'insérer à la fin de l'article 24 des statuts de la Société.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société et de le reformuler de la manière suivante:

« **Art. 8. Nomination du conseil d'administration.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui ne sont pas nécessairement actionnaire pour une durée renouvelable qui ne peut pas dépasser six ans.

Les administrateurs sont nommés par les actionnaires de la Société. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être démissionné avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.»

Sixième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de modifier la deuxième phrase du second paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société et de le reformuler comme suit:

«La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration.»

Septième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de supprimer la référence aux Administrateurs A, aux Administrateurs C et à l'Administrateur Indépendant dans la deuxième phrase du paragraphe 11 de l'article 9 des statuts de la Société et de le reformuler comme suit:

«Le conseil d'administration ne peut toutefois adopter des résolutions concernant les questions suivantes qu'avec le vote unanime de tous les membres du conseil d'administration.»

Huitième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide, étant donné le nouveau troisième paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société, de supprimer le paragraphe 12 de l'article 9.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Beerens, C.-M. Darnand, R. Desgropes, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007. Relation: LAC/2007/9746. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007104492/212/256.

(070119032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

U.A.I. (Luxembourg) Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.050,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.494.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007104614/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00303. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Salusam Sales AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.109.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, den zehnten August.

Vor Uns Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg);

Sind erschienen:

1) SALUSAM AG (B130.110), mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II

vertreten durch Wolfram Otto Voegele, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, handelnd auf Grund seiner unbeschränkten Handlungsvollmacht gegeben von der ausserordentlichen Generalversammlung vom 19. Juli 2007,

letzterer hier vertreten durch Ingo Hoos, Privatbeamter, wohnhaft zu D-34628 Willingshausen-Merzhausen (Deutschland), Erbsengasse 7, auf Grund von einer Vollmacht unter Privatschrift vom 10. August 2007,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Komparenten gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

2) Ingo Hoos, Privatbeamter, wohnhaft zu D-34628 Willingshausen-Merzhausen (Deutschland), Erbsengasse 7.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung SALUSAM SALES AG gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobil- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend (31.000,- €) euro, eingeteilt in fünfzehntausend-fünfhundert (15.500) Aktien mit einem Nominalwert von je zwei (2,- €) euro, davon achttausend (8.000) Stimmrechtaktien, welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen, und siebentausendfünfhundert (7.500) Aktien ohne Stimmrecht.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende wird von der Generalversammlung ernannt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, sei es durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde oder durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht. Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Montag des Monats Mai jeden Jahres um 16.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2008.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

| | |
|---|----------|
| 1. SALUSAM AG, vorgeannt, achttausend Aktien mit Stimmrecht | 8.000 |
| siebentausendvierhundertneunundneunzig Aktien ohne Stimmrecht | 7.499 |
| 2. Ingo Hoos, vorgeannt, ein Aktie ohne Stimmrecht | <u>1</u> |
| Total: Fünfzehntausendfünfhundert Aktien | 15.500 |

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend (31.000,- €) Euro zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausendfünfhundert (1.500,- €) euro.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Fabrice Becquer, Kaufmann, wohnhaft zu L-1251 Luxemburg, 23, avenue du Bois, Verwaltungsratsvorsitzender.
- b) Götz Schoebel, Betriebswirt, wohnhaft zu D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstrasse 29.
- c) Hiltrud Lehnen, Privatbeamtin, wohnhaft zu D-54636 Idenheim, Burgweg 2.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt: LCG INTERNATIONAL AG, mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2012 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Sechster Beschluß

Wolfram Otto Voegele, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, wird uneingeschränkte Handlungsvollmacht mit dem Recht zur Erteilung von Untervollmachten erteilt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand seven, on the tenth August.

Before Us Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) SALUSAM AG (B130.110), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, represented by Wolfram Otto Voegele, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II, by virtue of a full power granted to him by the extraordinary general meeting of the 19th July 2007,

himself here represented by Ingo Hoos, employee, residing in D-D-34628 Willingshausen-Merzhausen (Germany), Erbsengasse 7, with full power to act in his name on his behalf;

by virtue of a proxy given in Luxembourg, 10th August

said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2) Ingo Hoos, employee, residing in D-34628 Willingshausen-Merzhausen (Germany), Erbsengasse 7.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title SALUSAM SALES AG

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty one thousand (31.000,- €) euro represented by fifteen thousand five hundred (15.500) shares with a par value of two (2,- €) EURO each, divided in eight thousand (8.000) shares with right to vote and seven thousand five hundred (7.500) shares without right of vote at the General Assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. Their mandate may not exceed six years.

The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors or by the sole signature of the president of the board of directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Monday of the month of May at 16 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

104011

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2008.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

| | |
|--|----------|
| 1. SALUSAM AG, prenamed, eight thousand shares with right to vote | 8,000 |
| seven thousand four hundred ninety-nine shares without right to vote | 7,499 |
| 2. Ingo Hoos, prenamed, one share without right to vote | <u>1</u> |
| Total: Fifteen thousand five hundred shares | 15,500 |

All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of thirty one thousand (31,000.- €) Euro is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand five hundred (1,500.- €) Euro.

Extraordinary General Meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity:

First resolved

The number of Directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

The following are appointed Directors:

- a) Fabrice Becquer, merchant, residing in L-1251 Luxembourg, 23, avenue du Bois, president of the Board of Directors.
- b) Götz Schoebel, economist, residing in D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstrasse 29.
- c) Hiltrud Lehnen, employee, residing in D-54636 Idenheim, Burgweg 2.

Second resolved

Is elected as auditor: LCG INTERNATIONAL AG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2012.

Fourth resolved

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolved

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

Sixth resolved

It is granted full power to Wolfram Otto Voegele, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, with the right to grant substitute powers.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: I. Hoos, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 14 août 2007, Relation: REM/2007/1523. — Reçu 310 euros.

Le Releveur ff. (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 septembre 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007104485/218/257.

(070118851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Riz Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.793.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007104620/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03287. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070118673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

BGP Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 97.795.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007104600/5770/12.

(070118981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Trycema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.107.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente juillet

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

LATONA HOLDING SA, établie et ayant son siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Ettelbruck, et,

- Charles Enschedé, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Ettelbruck,

nommés à ces fonctions lors d'une assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2006, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1528 du 10 août 2006,

habilités à engager la société par leurs signatures conjointes, agissant sur base de l'article 13 des statuts,

eux-mêmes représentés par Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à Ettelbruck,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 30 juillet 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'Enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: TRYCEMA S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Ettelbruck. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la promotion et la gérance d'immeubles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (31,-) Euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juillet à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit intégralement par la comparante.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de trente et un mille (31.000,-) Euros est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille deux cent cinquante (1.250,-) Euros. Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

1. Carlo Reichel, commerçant, demeurant à L-3730 Rumelange, 7-9, Grand-rue.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes: EWA REVISION SA, avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, représentée comme il est dit, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signe: D. Reding, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 6 août 2007. Relation: REM/2007/1503. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 septembre 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007104472/218/115.

(070118782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Triparion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 101.110.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 16 août 2007 à 16.00 heures

L'assemblée décide d'accepter la démission des Administrateurs suivant:

- Mme Colette Wohl avec adresse professionnelle au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- M. Alfonso Garcia avec adresse professionnelle au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg;

L'Assemblée décide de nommer les nouveaux Administrateurs suivant:

- M. Alexis Kamarowsky avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg.
- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg;
qui par la présente acceptent la nomination et termineront le mandat de leurs prédécesseurs, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007104509/536/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09016. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

LBREP II Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 847.550,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

—
EXTRAIT

L'associé TORMARANCIA BERMUDA HOLDINGS LP a changé de dénomination sociale en NEPTUNE BERMUDA HOLDINGS LP lors de la signature d'un Certificat de Dépôt délivré par le Registre de Commerce des Bermudes en date du 9 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 août 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007104338/4170/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Lux Archery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 107.273.

—
L'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX ARCHERY S.A (No. Matricule 20052206597) avec siège social à L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce;

inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 107.273;

constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2005, publié au Mémorial C de 2005, page 39.491;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 janvier 2006, publié au Mémorial C de 2006, page 35.796;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Fischbach, employé privé, demeurant à Noertzange.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Madame Ginette Kails, épouse Felten, employée privée, demeurant à Bertrange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification des pouvoirs de signature et modification subséquente du dernier alinéa de l'article 6 des statuts;

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 6.-qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6. Dernier alinéa.** La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à six cent vingt euro (620,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Kails, R. Gierenz, C. Fischbach, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2007, Relation: EAC/2007/9779. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 14 août 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007103125/209/50.

(070116813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Trans Container Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 17.811.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103089/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07517. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Commercial Investment Tenutella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour COMMERCIAL INVESTMENT TENUTELLA SARL, société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007103075/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06993. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.